



**POUR UN DROIT DES AFFAIRES AU SERVICE DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'AEDJ DU 26 janvier 2012

Début de la réunion : 17h 29'

Le 26 janvier 2012, s'est tenue à Douala une réunion de l'Association pour l'Efficacité du Droit et de la Justice (AEDJ) au Cabinet de Me BOUBOU Pierre, avocat au barreau du Cameroun et membre de l'association. Les travaux se sont déroulés suivant un ordre du jour assez dense dont le compte rendu est le suivant :

1. Désignation du bureau de séance
 - Président : MILINGO Jean Joss
 - Rapporteur : SUNKAM KAMDEM Achille

2. Mot de bienvenue à Douala par Jean Joss MILINGO ELLONG
M. Jean Joss MILINGO ELLONG, secrétaire général adjoint de l'AEDJ et président de séance adresse ses salutations à tous les membres et sympathisants de l'AEDJ, particulièrement à son Président qu'il remercie d'avoir fait le déplacement de la France pour le Cameroun. Il le félicite également pour l'idée géniale qu'il a eue de créer cette association dont l'élan est déjà perceptible et dont l'évolution est particulièrement souhaitée par les membres.

3. Mot d'ouverture du Président Joseph KAMGA

Le Président Joseph KAMGA prend la parole et oriente d'abord son propos vers quelques mots relatifs à l'association.

Il commence par le pourquoi de l'AEDJ. A cet effet, il nous fait savoir que la création de l'AEDJ est le fruit d'un constat : tout le monde se plaint de l'insécurité juridique et judiciaire dans l'espace OHADA, mais aucune action crédible et sur la durée n'est entreprise pour contribuer à l'éradication de ce fléau qui nuit gravement à l'attractivité économique des territoires des États Parties. Le constat ayant d'ailleurs été confirmé par certains magistrats et autres professionnels du droit rencontrés sur le terrain, il s'est interrogé sur la réponse à apporter à cet état de choses. Soucieux de proposer des solutions sous un œil

africain et sur la base des données de terrain, il a entrepris de créer l'AEDJ. Dans la foulée, il a pu obtenir le soutien des Pr. Jean Marie TCHAKOUA, Denis MAZEAUD et Cyril GRIMALDI ainsi que de l'association Henri CAPITANT pour le lancement et le fonctionnement de l'AEDJ. Le Président Joseph KAMGA souligne que l'AEDJ doit sa dénomination d'une part à la volonté de rendre l'espace OHADA plus attractif des investissements étrangers à travers une bonne application du droit, d'autre part, étant donné que le droit est un instrument de la justice, et que la qualité des décisions de justice dans l'espace OHADA n'est pas toujours d'un bon niveau, il a voulu étendre l'association également à l'efficacité de la justice.

Ensuite le Président évoque le comment de l'AEDJ, pour mentionner que l'AEDJ a été officiellement créée le 03 septembre 2011. Son siège est à Paris en France et dispose d'un compte bancaire ouvert à BNP Paribas. Le conseil d'administration ainsi que les membres sont accompagnés dans la réalisation de l'objet statutaire par un conseil scientifique composé d'éminents juristes universitaires des universités camerounaises et africaines. Mais l'ambition étant aussi, de s'inspirer des expériences d'ailleurs, ainsi le comité scientifique compte parmi ses membres les Professeurs Jean Marie TCHAKOUA, François ANOUKAHA, Yvette KALIEU, Moussa SAMB, Mbissane NGOM, André AKAM AKAM, Joseph DJOGBENOU, Loïc CADIET, Jean Baptiste RACINE, Denis MAZEAUD, Cyril GRIMALDI, Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS ainsi que Me Benoît LE BARS et M. Idrissa Kéré. A ces personnes s'ajoutent les membres d'honneurs que sont les Professeurs Paul Gérard POUGOUE, Michel FILIGA SAWADOGO, Bernard REMICHE, Ivan VEROUGSTRAETE et Daniel TRICOT ainsi que Monsieur le Président Abdou DIOUF qui a d'ailleurs accepté d'assurer la Présidence d'honneur de l'AEDJ.

Depuis le mois d'Août 2011 jusqu'à nos jours des enquêtes sur l'application du droit OHADA ont été menées par l'AEDJ aussi bien auprès des acteurs informels que des acteurs formels (avocats, entreprises...). Le travail est en cours et les résultats du terrain sont encore attendus dans divers pays tels que le Mali, le Niger.

Un projet de création d'un annuaire des chercheurs et des professionnels de l'OHADA est également en cours.

Un projet de répertoire des thèses et mémoires relatifs au droit de l'OHADA est bouclé et sera diffusé dans les prochains jours.

Un projet de séminaire est également en cours et la date indicative est celle du 14 au 15 juin 2012. Le thème du séminaire est : **Le temps et l'application du droit des affaires regards croisés afro-européens**. Pour ce séminaire, l'appui de l'Association Henri CAPITANT a été sollicité et le Pr D. MAZEAUD animera une table ronde à cette occasion.

Le prochain projet sera le colloque qui aura probablement lieu sur le thème : **Le système juridique de l'OHADA et l'attractivité économique des Etats parties**. Ce

colloque sera organisé en association avec l'IRJS, JURISCOPE et très probablement avec une fondation hollandaise l'IBFD (International Bureau of Fiscal Information).

Le prochain projet sera une manifestation scientifique organisée sur le thème : **Le dialogue des juges comme outil de bonne application du droit de l'OHADA** à Dakar.

Un projet de cycle de conférences sur les questions d'efficacité de la Justice dans l'espace de l'OHADA est également en cours de préparation afin de promouvoir l'AEDJ à l'international et surtout dans l'espace de l'OHADA. D'autres projets sont également en cours.

L'AEDJ travaille dans en vue de contribuer significativement à **L'optimisation de l'OHADA**.

Le Président nous informe que l'AEDJ a actuellement dans ses caisses en France 3100 euros, dont 700 euros représentant les frais d'adhésion et 2500 euros représentant le prix de l'Association Henri Capitant décerné à l'AEDJ.

Me BOUBOU qui est trésorier de l'association à Douala nous informe également des membres ayant payé leurs cotisations qui sont au nombre de cinq, chacun ayant payé 10 euros soit 6 550 fcfa.

Le Président évoque les différents partenariats que l'AEDJ a noués. A ce sujet, l'AEDJ a pour partenaires l'Association Henri Capitant. Un autre projet de partenariat est en cours avec l'INEADEC dont l'accord sera signé probablement fin premier semestre 2012. Le contenu de ce projet est de contribuer à l'insertion de jeunes diplômés dans le circuit professionnel de l'espace de l'OHADA. Un autre projet de partenariat est en cours avec une fondation hollandaise pour toutes les questions concernant la fiscalité au sein de l'OHADA. Cette fondation a promis d'apporter tout son soutien à tous les projets allant dans ce sens. Un autre partenariat est en cours de finalisation avec la Fédération camerounaise des clubs ohada (FCCO).

4. Participation de l'AEDJ aux journées Henri Capitant

M. MILINGO nous rappelle que l'AEDJ a énormément contribué à l'organisation des journées camerounaises de l'Association Henri Capitant dont la dernière présence en Afrique remonte à il ya 22 ans.

Le Président Joseph KAMGA relève que la participation de l'AEDJ à ces journées est une participation en amont et en back-office. La raison en est que l'AEDJ a pour principal champ d'intérêt le droit des affaires de l'OHADA alors que les manifestations à ces journées portent sur le droit civil (droit de la famille, droit des contrats, droit de la consommation

etc...). Par ailleurs, l'Association Henri Capitant est reçue par l'Université de Douala et non par l'AEDJ.

5. Préparatifs du séminaire de Yaoundé au mois de juin.

Lecture du compte rendu de la réunion de Yaoundé du 24 janvier 2012 est faite. Lecture du programme du séminaire est également donnée. Programme adopté par les membres présents à la réunion du jour.

On s'accorde sur le fait que tous les membres se constituent commerciaux pour l'organisation du séminaire de Yaoundé. L'AEDJ est également d'accord sur le principe de prendre des commerciaux pour proposer le séminaire au public. La mise en œuvre met un accent particulier sur le contrat d'objectifs à la base de leur rémunération.

6. Opportunité d'une revue de l'AEDJ Cameroun

Quelques résolutions ont été prises concernant la création et le fonctionnement de la revue de l'AEDJ :

- Douala s'est aligné sur la position de Yaoundé, c-a-d une revue unique pour toute l'association.
- Me BOUBOU a été désigné coordonateur provisoire. Il s'est adjoint Me TIWANG WAFO Raphaël et M. SUNKAM KAMDEM Achille, en attendant que quelqu'un de Ydé se désigne ou soit désigné. Je pense par exemple à Alexis.
- L'équipe du journal (secrétariat, rédaction, comité scientifique) sera constitué au vu de la contribution effective des membres. Cependant, les membres du comité scientifique de l'AEDJ sont d'office membres.
- Dans un premier temps, parution semestrielle, avec possibilité de n° spéciaux.
- L'année 2012 a été déclarée l'année Coopérative par l'ONU, nous allons répondre à l'appel de celle-ci en consacrant le premier n° (le n° 0) aux Sociétés Coopératives.
- Les membres demeurent libres de concevoir le n° 1 ou un n° spécial, étant donné que les membres doivent avoir des sujets prêts sur certains sujets.
- Possibilité de consacrer chaque n° à un thème unique ou un thème central accompagné d'autres thèmes.
- Chacun est appelé à proposer un nom et un logo pour la revue.
- Il faut également concevoir une couverture.

7. Possibilité d'accueil et d'hébergement des membres de l'AEDJ qui se déplaceront pour les journées Henri Capitant.

Un mail sera fait à ceux de ces membres qui auraient des difficultés pour se loger afin qu'ils se signalent pour qu'on trouve une solution.

8. Candidature des membres de l'AEDJ aux postes d'enseignants vacataires à l'ERSUMA

Les conditions de candidatures sont assez restrictives : Docteurs et professeurs d'universités, ainsi que les professionnels du droit d'une certaine expérience. Toutefois, Me BOUBOU conseille aux membres de l'AEDJ qui voudraient dans l'avenir faire acte de candidature, de conserver toujours les traces des manifestations scientifiques auxquelles ils participent. Cela peut toujours constituer selon lui la preuve d'une certaine expérience.

9. Divers

Les membres de l'AEDJ seront conviés très bientôt à une assemblée générale qui aura entre autres points à l'ordre du jour :

- La qualité des membres
- La représentation de l'AEDJ dans les autres pays

Nous recevons la visite de Mr Jean Alain PENDA, membre de l'UNIDA qui promet d'échanger avec le président Joseph KAMGA afin de voir comment les deux associations pourraient travailler ensemble pour l'optimisation du droit OHADA.

M. PENDA nous conseille pour notre séminaire de répertorier les entreprises présentes au Cameroun, de leur adresser des correspondances avec une adresse de contact, une lettre de demande de financement avec une lettre d'invitation au séminaire. On ouvrira un compte en banque dans lequel les fonds versés pour la participation au séminaire seront déposés.

Mr PENDA recommande également de s'institutionnaliser ou de s'associer à une Commission nationale de l'OHADA afin de bénéficier facilement du financement pour l'AEDJ ou de la revue de l'AEDJ.

Fin de la Réunion : 21h 10'